

**Zeitschrift:** Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

**Herausgeber:** Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

**Band:** - (1988)

**Rubrik:** Prix, concours

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 5. Prix, concours

### Prix Nature et Paysage de la "Conservation Foundation"

Depuis plusieurs années la Conservation Foundation de la Ford Motor Company, Londres, attribue des prix d'un montant total de frs 32'000 (4 prix de 5'000.- et le prix suisse de 12'000.-) pour des projets ou réalisations en faveur de la nature et du paysage. Cette année, le jury de la FSPAP a reçu un nombre considérable de candidatures. La désignation des lauréats n'a donc pas été facile, les statuts de la Conservation Foundation prévoyant de n'accorder qu'un seul prix pour chacune des 4 catégories.

La remise des prix a eu lieu à Zurich, le 16 novembre, au cours d'une manifestation présidée par M. M. Karrer, membre de notre Conseil de Fondation et à laquelle la presse était conviée.

**Le prix des zones rurales** a été décerné à la Fondation Riccardo Rossi à Ronco (commune de Croglio), dans le Malcantone TI, pour toutes les actions entreprises sur les plans juridique, administratif, financier et agricole en vue de la restauration d'un paysage rural traditionnel du Tessin. Aujourd'hui, les différentes composantes de ce paysage culturel -vigne, forêt, 'grotto', écurie, étang, source, vergers "roccolo" etc.- renaissent et ré-acquierent une signification sociale, économique, écologique et esthétique.

**Le prix des économies d'énergie** a été attribué à un architecte de Rougemont VD et à un ingénieur de Fribourg pour le lancement, le développement et l'installation systématique de pompes à chaleur air-eau dans le Pays d'Enhaut. Ces installations, très performantes dans le domaine de l'économie d'énergie (40 à 60%) et dans celui de l'écologie (très peu de pollution), ont une large gamme d'utilisation: bâtiments publics, habitations permanentes et secondaires, exploitations agricoles (séchage du foin) et hôtellerie. Ce type d'installations constitue un exemple pour toutes les régions de montagne, particulièrement pour les stations touristiques dont l'air est pollué par les chauffages à mazout (des résidences secondaires vides entre autre!).

Le Groupe de jeunes pour la nature du Haut Simmental et du Pays de Saanen ont reçu le **prix des jeunes** pour leur action et leur engagement en faveur des fourmis rouges et du milieu forestier ainsi que pour toutes leurs autres activités pour la nature (chauve-souris, papillons etc.). Les fourmis, indispensables à la vie du milieu forestier, sont en voie de disparition au moment où la forêt est malade. Un appel est lancé. Les jeunes de ce groupe entreprennent alors une action à long terme en faveur des fourmis rouges. Ils cherchent à comprendre leur mode de vie, leurs besoins et les éléments qui les menacent, et de fil en aiguille apprennent quelles sont les exigences exactes de ces "fertilisateurs du sol forestier". Mais ces jeunes se préoccupent aussi des papillons, des chauve-souris et des mesures à prendre pour que cette nature ne disparaîsse pas de leur région, et récemment ils se sont attaqués aux problèmes posés à la nature par le ski.

**Le prix de l'urbanisme et le prix suisse** ont été décerné à la Commune d'Onex (GE) pour son plan directeur des haies. La très grande originalité de ce plan est qu'il s'applique à un milieu urbain. En effet, la ville d'Onex a exploré une voie nouvelle: celle d'établir au travers des haies, un trait d'union naturel entre le monde rural et le monde bâti.

Le plan directeur des haies analyse tout d'abord les haies existantes: localisation et valeur écologique. A partir de ces constats, il prévoit que la plantation de haies "permettra de morceler un paysage rendu uniforme et monotone par la construction d'immeubles et de protéger certains sites et cheminement des nuisances de la circulation et du vent. Le choix d'espèces indigènes favorisera la création d'un lien pour la nature (insectes oiseaux, petits mammifères, fleurs) entre les bords du Rhône et le sud de La Commune". Une carte détaillée définit les plantations de haies à exécuter sur des terrains communaux et celles à faire sur d'autres terrains (propriétés privées, sociétés immobilières etc.).

Le choix des plantations s'est porté exclusivement sur des espèces indigènes. Mais ce choix a tenu compte également de la hauteur des espèces (ombre portée), de leur diversité en fonction de critères écologiques (nourriture, nidification, plantes mellifères, esthétique), ainsi que de la répartition des différentes espèces entre elles.

Le 22 mars 1988, l'autorité législative a approuvé et adopté ce plan qui a ainsi acquis force de loi et à la fin du mois de novembre, jardiniers et écoliers d'Onex se sont associés pour planter les premières haies.